

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS N° 28.2024.149

Le quatorze novembre deux-mille-vingt-quatre à 19 heures 00, le Conseil Municipal de TOURNON-SUR-RHÔNE, régulièrement convoqué le sept novembre deux-mille-vingt-quatre, s'est réuni dans la salle de ses délibérations, sous la présidence de M. Frédéric SAUSSET, Maire.

Présents :

Frédéric SAUSSET, Laurent BARRUYER, Ingrid RICHIOUD, Jean-Claude BASTET, Paul BARBARY, Annie FOURNIER, Jean-Louis GAILLARD, Xavier AUBERT, Omar GUERROUCHE, Mathieu EGLAINE, Nathalie RAZE, Valina FAURE, Benjamin GAILLARD, Jérôme BODIN, Bruno FAURE, Caroline RIFFAULT, Marillac PONTIER, Laurence CHANTEPY, Sylvie BUISSON, Pierre GUICHARD, Etienne GUILLERMAZ, Geoffrey MARECHAL, Dominique LEPAGE, Amandine ECHASSERIEAU.

Ont donné pouvoir :

Christiane CHERAR à Nathalie RAZE, Claude GANDINI à Omar GUERROUCHE, Ghislaine PARRIAUX à Valina FAURE, Christophe DUMAS à Paul BARBARY, Laurent MAILLARD à Sylvie BUISSON, Catherine LAURENT à Jean-Louis GAILLARD, Dominique NORET à Bruno FAURE, Franck LIOTIER à Laurent BARRUYER, Lyliane BURGUNDER à Dominique LEPAGE.

Le Conseil Municipal désigne Mme Valina FAURE, l'un de ses membres, pour remplir les fonctions de secrétaire.

OBJET : ZAC ITDT : BILAN DE LA CONCERTATION

M. le Maire expose :

1. Rappel du contexte

Cette délibération s'inscrit dans la mise en œuvre opérationnelle de l'opération de requalification urbaine et environnementale du site ITDT, sous forme d'une zone d'aménagement concerté (ZAC).

Le site ITDT est implanté au nord de la commune de Tournon-sur-Rhône.

Occupé jusqu'en 2008 par une activité d'impression sur tissus, le site occupe une position remarquable à la confluence du Doux et du Rhône, directement au contact du centre-ville et relié à ce dernier par la ViaRhôna, à l'interface de plusieurs quartiers et à proximité de nombreux équipements. L'emprise des anciennes usines représente près de 2,5 ha, et 4,5 ha sont occupés par le secteur dit « des lagunes », aujourd'hui largement colonisé par la végétation.

Le site est caractérisé par sa position en interface entre ville et nature. Il bénéficie de vues remarquables sur le grand paysage, proche et lointain.

Face à l'arrêt de l'activité industrielle, et au regard de la localisation et de l'intérêt stratégique du site, l'Etablissement Public de Coopération Intercommunale et la Ville de Tournon-sur-Rhône ont signé dès 2011 une convention opérationnelle avec l'Etablissement Public Ouest Rhône-Alpes (EPORA) pour que ce dernier puisse acquérir, piloter les études et engager les travaux de démolition

et de dépollution du site conformément aux statuts de l'établissement.

Cette convention a fait ensuite l'objet de réactualisation, à l'avancement de la connaissance du niveau de pollution du site et de la réflexion sur le devenir du foncier.

Le terrain d'assiette de l'usine ITDT et des lagunes a été acquis par l'EPOA en 2012 puis 2013. Les travaux de démolition et de désamiantage de l'ancienne usine ont eu lieu entre 2018 et 2019. Les travaux de dépollution de l'emprise de l'ancienne usine ont démarré en 2021 pour se terminer en décembre 2022.

Le 12 mai 2023, la Ville de Tournon-sur-Rhône a acquis le foncier auprès de l'EPOA.

La fin des travaux de démolition et de dépollution sur l'emprise de l'ancienne usine a permis d'engager de nombreuses études nécessaires à la mise en œuvre du projet. Il s'agit d'études environnementales, techniques et de conception.

La réflexion sur le devenir du site ITDT, sa requalification et son aménagement, repose sur un partenariat fort entre la commune de Tournon-sur-Rhône et la Communauté d'Agglomération ARCHE Agglo (et les intercommunalités qui l'ont précédé, à savoir la Communauté de Communes du Tournonais et la Communauté de Communes Hermitage-Tournonais).

Ce partenariat a été formalisé au fil des ans par des conventions d'ententes intercommunales telles que prévues au titre des articles L. 5221-1 et L. 5221-2 du Code Général des Collectivités Territoriales. Celle en vigueur est datée du 28 juin 2023, et a fait l'objet d'une délibération du Conseil Municipal du 06 avril 2023.

Par ailleurs la ville de Tournon-sur-Rhône s'est appliquée à mobiliser de nombreux partenaires institutionnels pour sécuriser le projet.

C'est ainsi que le projet bénéficie du soutien de l'Etat, de la Région Auvergne Rhône-Alpes et du Département de l'Ardèche à travers le Contrat de Plan Etat Région, et qu'il a fait l'objet de la signature d'un Projet Partenarial d'Aménagement avec l'Etat le 12 juillet 2023.

Au regard de ces différents éléments, il est apparu que, s'agissant de la procédure d'aménagement, le choix de la Zone d'Aménagement Concerté (ZAC) était le plus adapté.

Cette ZAC sera portée par la Ville de Tournon-sur-Rhône.

Afin d'engager la procédure de ZAC, le conseil municipal de Tournon-sur-Rhône a délibéré le 15 février 2024 sur les objectifs poursuivis par l'opération et les modalités de la concertation.

S'en est suivi conjointement le démarrage d'une phase active de concertation et la définition plus précise du projet urbain.

Conformément aux dispositions de l'article L.103-6 du Code de l'urbanisme, à l'issue de la concertation, un bilan doit être présenté au Conseil Municipal de Tournon-sur-Rhône qui doit en délibérer.

Tel est l'objet de la présente délibération.

2. Rappel des modalités de la concertation

Les modalités de la concertation ont été conformes aux engagements pris dans la délibération N°13.2024.013 du 15 février 2024.

Début et fin de la concertation :

Le démarrage de la concertation le 27 février 2024 a été annoncé par voie de presse locale (publication au JTT du 22 février 2024), sur le site Internet de la Ville de Tournon-sur-Rhône, sur les réseaux sociaux de la Ville de Tournon-sur-Rhône et d'ARCHE Agglo.

Pour informer et recueillir l'avis des citoyens, des dossiers de concertation ont été mis à disposition :

- Sur l'espace numérique de concertation dédié spécifiquement au projet ITDT : <https://projet-itdt.consultvox.co/>
- A l'accueil de la mairie de Tournon-sur-Rhône (2, place Auguste Faure, ouvert du lundi au vendredi, 8h30-12h00 et 13h30 -17h30)
- A l'accueil du siège d'ARCHE Agglo (3, rue des Condamines à Mauves, ouvert du mardi au jeudi, 08h30-12h00 et 13h30-17h00)

Ces dossiers comprenaient :

- Une notice explicative présentant synthétiquement les enjeux liés au projet, les objectifs poursuivis et les caractéristiques principales du projet ;
- Un plan de situation ;
- Un plan de périmètre pressenti ;
- La délibération N° 13.2024.013 du 15 février 2024.
- Un registre pour recueillir les remarques, avis, questions et propositions du public.

Par arrêté n°110/224 en date du 25 juillet 2024, M. le Maire de Tournon-sur-Rhône a fixé la clôture de la concertation au 31 août 2024, date à laquelle les dossiers de concertation ont été clos et retirés de l'accès au public.

L'information de la clôture de la concertation a été diffusée par voie de presse locale (Dauphiné Libéré du 20 août 2024), par affichage de l'arrêté et par le réseau social de la ville de Tournon-sur-Rhône.

Temps de rencontre mis en œuvre dans le cadre de la concertation :

- Une réunion et des ateliers de lancement le 27 février 2024 à la Maison Municipale pour Tous à Tournon-sur-Rhône ;
- 1 balade urbaine sur site le 21 mars 2024 ;
- 2 ateliers les 27 mars et 30 avril 2024 (école Jean Moulin et Maison Municipale pour Tous à Tournon-sur-Rhône) ;
- 1 forum de restitution sur site, le 25 mai 2024 ;
- 1 rencontre avec les lycéens, le 6 juin 2024, au lycée Marius Bouvier à Tournon-sur-Rhône.

Au préalable, l'AMO en charge de la concertation, WZA, avait organisé 5 cessions de vélo triporteurs pour présenter les grandes orientations du projet, en centre-ville de Tournon-sur-Rhône, sur le parking de l'Octroi à Tournon-sur-Rhône, et en centre-ville de Saint Félicien.

Outils mobilisés pour la concertation :

- Une plateforme numérique dédiée a permis d'offrir :
 - o 1 questionnaire en ligne ;
 - o Le registre de concertation en ligne ;
 - o 1 cartographie collaborative.
- Le site Internet de la Ville de Tournon-sur-Rhône offre une page dédiée au projet, qui a été actualisée à chaque temps d'échange avec la population.

3. Bilan de la concertation

La diversité des formats mis en œuvre dans le cadre de la concertation a permis de toucher un public relativement large et nombreux.

Les temps de réunions et d'échanges ont mobilisé entre 20 et 70 personnes environ à chaque fois, tandis que les questionnaires en ligne ont permis de mobiliser plus de 400 réponses.

Le registre numérique a permis de récupérer 33 contributions, en revanche il n'y a eu aucune

contribution sur les deux registres papiers.

La cartographie collaborative, arrivée relativement tardivement dans le processus de concertation, n'a intéressé que 4 contributeurs, sans doute du fait que les personnes les plus mobilisées s'étaient déjà exprimées au travers des autres outils.

Le bilan de la concertation en annexe 1 rappelle le contexte et la démarche de concertation. Il retrace les contributions à chaque étape de la concertation. L'ensemble des contributions y figure mobilisées sur les différents supports y figure.

La Ville de Tournon-sur-Rhône propose en annexe 2 les réponses qui ont pu être apportées dès ce stade du projet.

Au regard de cette première phase de concertation, un bilan positif peut être tiré :

- La participation a été régulière tout au long du processus, même si certains temps ont connu moins de fréquentation que d'autres ;
- Les échanges se sont déroulés dans un bon état d'esprit, marqués par l'écoute mutuelle, le débat, la participation constructive ;
- Les grandes orientations du projet sont globalement bien appropriées par les participants, même si des réserves ou des nuances ont pu s'exprimer sur différents points ;
- Le fait de démarrer la concertation sur des premières orientations et non sur un projet arrêté a été apprécié ;
- La concertation a permis en conséquence de nourrir et enrichir le projet.

4. Suites données à la concertation

Le bilan de la concertation sera tenu à disposition du public, sur le site Internet de la Ville de Tournon-sur-Rhône, à la page dédiée au projet ITDT.

Les études de conception vont permettre de préciser un certain nombre de points et d'apporter des réponses et des éclairages techniques, notamment sur la prise en compte des remarques sur la sécurité, sur la place du jeu et du sport dans le futur quartier, sur la végétalisation, le mobilier urbain, l'aménagement définitif de la halle...

Le projet va faire l'objet d'une étude de son impact sur l'environnement. Cette étude précise les modalités de prise en compte de l'environnement dans le projet pour éviter, réduire ou compenser les impacts environnementaux. Les documents suivants seront alors mis à disposition du public, selon des modalités qui seront précisées lors d'un prochain conseil municipal :

- L'étude d'impact et son résumé non technique ;
- L'avis de l'autorité compétente ;
- Le cas échéant le mémoire en réponse de la Ville de Tournon-sur-Rhône.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, par 27 voix pour, 0 voix contre et 6 abstentions, décide :

Abstentions : Pierre GUICHARD, Etienne GUILLERMAZ, Lyliane BURGUNDER, Geoffrey MARECHAL, Dominique LEPAGE, Amandine ECHASSERIEAU.

- **DE CONSTATER** que la procédure de concertation préalable relative à la ZAC ITDT s'est déroulée conformément aux dispositions des articles L 103-2 et L 103-3 du code de l'urbanisme et selon les modalités définies dans la délibération N° 13.2024.013 du conseil municipal de Tournon-sur-Rhône du 15 février 2024.

-DE DECIDER :

- De tirer le bilan de la concertation préalable à la création de la ZAC ;
- De poursuivre la mise en œuvre de la procédure de ZAC.

Ainsi délibéré les jour, mois et an que dessus.

Au registre suivent les signatures des présents.

Pour extrait certifié conforme, la présente délibération a été affichée le 21/11/2024

Le présent acte sera exécutoire dès réception en Sous-Préfecture, en application de la loi 82-213 du 02/03/82 AR 2 et de la loi 82-623 du 22/07/82.

Le Maire,
Frédéric SAUSSET

par suppléance,
L'Adjoint,

